

## Fiche de données de sécurité selon la directive de la CEE 91/155

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### Identification de la substance ou de la préparation

#### Public Places

#### A ready to Use (RTU) Disinfectant Spray

#### Utilisation de la substance/préparation

Voir la désignation de la substance ou de la préparation.

Nettoyant désinfectant

#### Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

Microgen-Europe B.V., Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam

Téléphone +31 205 214 - 777, Télécopieur +31 205 214 - 888

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence / service d'information

#### Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Tél.: ---

ORFILA (France) +33 (0)1.45.42.59.59

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél. +31 205 214 - 777

### 2. Composition / informations sur les composants

2.1 Désignation chimique	Quantité en %	Symboles	Les phrases R	EINECS, ELINCS
--			R	

### 3. Identification des dangers

#### 3.1 Pour l'homme

Voir point 11 et 15.

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Peut déclencher une réaction allergique.

#### 3.2 Pour l'environnement

Voir point 12.

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

#### 4.2 Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

#### 4.3 Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

#### 4.4 Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Consulter immédiatement le médecin

avoir la fiche de données sur soi.

#### 4.5 Moyens spéciaux nécessaires pour les premiers secours

n.g.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyen d'extinction approprié**

Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.

**5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau grand débit

**5.3 Risque particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Produits de pyrolyse toxiques.

**5.4 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.**

Appareils respiratoires autonomes.

**5.5 Autres indications**

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Voir rubrique 13, ainsi que l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

**6.1 Les précautions individuelles**

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Éviter tout contact avec les yeux.

**6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de fuite importante, colmater.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

**6.3 Les méthodes de nettoyage**

Recueillir avec des liants pour liquides (p. ex.: liant universel) et éliminer selon le point 13.

**7. Manipulation et stockage****7.1 Manipulation****Informations pour une manipulation sans danger:**

Voir point 6.1

Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

**7.2 Stockage****Exigences relatives aux entrepôts et récipients:**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

**Conditions de stockage particulières:**

Voir point 10.2

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AG), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

---

8.1 Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

En cas de formation d'aérosol:

En cas de formation de brouillard de pulvérisation

Filtre P 3 (EN 143)

Le cas échéant filtre P 2 (EN 143)

8.2 Protection des mains:

Recommandé

Gants de protection en caoutchouc butylique (EN 374).

8.3 Protection des yeux:

n.a.

Lunettes protectrices hermétiques (EN 166), avec protections latérales, en cas de danger de projections.

8.4 Protection de la peau:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN 344, vêtement de protection à manches longues)

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Dans les préparations, la sélection a été effectuée de bonne foi, en tenant compte des informations relatives aux composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Citron
Valeur du pH non dilué:	10,6
Point/intervalle d'ébullition (en°C):	n.v.
Point/intervalle de fusion (en°C):	n.v.
Point d'éclair (en°C):	n.g.
Inflammabilité (solide, gaz):	n.g.
Densité (g/ml):	1,028
Hydrosolubilité:	Soluble
Viscosité:	10 cps

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter

Voir point 7

Peu probable en cas de stockage et de manipulation appropriés (stable).

### 10.2 Matières à éviter

Voir aussi point 7.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux

Voir point 5.3

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë et effets immédiats

Ingestion, LD50 Rat oral (mg/kg):	n.v.
Inhalation, LC50 Rat inhalation (mg/l/4h):	n.v.
Contact avec la peau, LD50 Rat dermal (mg/kg):	n.v.
Contact avec les yeux:	n.v.

### 11.2 Effets retardés et chroniques

Sensibilisation:	n.g.
Effets cancérogènes:	n.g.
Effets mutagènes:	n.g.
Effets tératogènes:	n.g.
Effets narcotiques:	n.g.

### 11.3 Autres indications

Pas de classification selon la procédure de calcul.

Peut déclencher une réaction allergique.

## 12. Informations écologiques

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne):	1
Auto-évaluation:	Oui (VwVwS)
Persistance et dégradabilité:	
Facilement biodégradable *	
Comportement dans les installations de traitement d'eaux usées:	En cas d'utilisation correcte des perturbations ne sont pas à craindre.
Toxicité aquatique:	n.v.
Ecotoxicité:	n.v.

\* N-(hydroxyméthyl)glycinate de sodium

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Pour la substance / préparation / résidus**

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

07 06 01 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

07 06 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

**13.2 concernant les emballages contaminés**

Voir point 13.1

Respecter les prescriptions administratives locales

15 01 02 emballages en matières plastiques

Emballages nettoyés:

Recyclage

**14. Informations relatives au transport****Informations générales**

Numéro NU: n.a.

**Transport routier / transport ferroviaire (ADR/RID)**

Classe/groupe d'emballage: n.a.

Code de classification: n.a.

Numéro d'identification du danger: n.a.

LQ: n.a.

**Indications supplémentaires:**

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

**15. Informations réglementaires****Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CE (67/548/CEE et 1999/45/CE)**

Symboles: N'est pas applicable

Indications de danger: --

Les phrases R:

Les phrases S:

Suppléments:

Contient du (de la)

N-(hydroxyméthyl)glycinate de sodium

Peut déclencher une réaction allergique.

Respecter les limitations: n.a.

**16. Autres informations**

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Classe de stockage de la VCI (règlement d'Allemand): 10 - 13

Points révisés: n.a.

**Légendes:**

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n'est pas disponible / n.g. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AG = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BG = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

WGK = Cat. du danger pour l'eau (Allemagne) - WGK 3 = Comporte un danger élevé, WGK 2 = Comporte un danger, WGK 1 = Comporte un faible danger pour l'eau. VwVwS = Consignes administratives pour les substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

VOC = Volatile organic compounds (composants org. volatils (COV)) / AOX = composés halogénés org. adsorbables

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires,elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

**Chemical Check GmbH, Beim Staumberge 3, D-32839 Steinheim, Tél.: 01805-CHEMICAL / 01805-243 642, Fax: 05233-941790**

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.